

Jouplast®



Pensez aux subventions,
rapprochez-vous de votre collectivité.



- Aménager une place de stationnement PMR -

URBANIT® Pavés

AMÉNAGEMENT D'ESPACES PERMÉABLES EN MILIEU URBAIN

Pallier à l'augmentation des températures, gérer l'évacuation des eaux de pluie, préserver les sols sont de véritables enjeux.

Jouplast® répond à ces objectifs en proposant une offre complète de dalles carrossables pour revêtement minéral ou végétal afin d'aménager les sols urbains.

La gamme URBANIT® permet la réalisation de parkings perméables.

Elle se compose de différentes plaques (pour pavés, pour végétaux, pré-végétalisées et pour gravier) pouvant s'imbriquer les unes aux autres, laissant ainsi la possibilité de créer des espaces aux configurations multiples.

La plaque URBANIT® « pavés » est facile à mettre en oeuvre et permet un calepinage créatif en utilisant les différentes couleurs de pavés du marché. Elle permet de délimiter au sol l'emplacement d'un stationnement PMR.

La gamme URBANIT® permet d'intégrer une place de stationnement PMR dans un parking public sans changer de référence grâce au système d'accroche.

Avec URBANIT® « pavés », le stationnement est immédiat une fois le chantier réalisé.

Elles permettent également l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite selon les préconisations de l'arrêté du 20 avril 2017 et nos conditions de pose.

1. Photos - URBANIT® pour pavés



2. Descriptif produit

Plaques en polyoléfine 100% recyclée, de couleur noire, avec système d'accroche sur les côtés assurant un bon maintien des plaques entre elles, empêchant la désolidarisation lors de la mise en oeuvre, afin d'apporter une stabilité et une portance optimale.

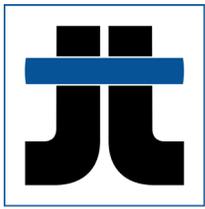
Plaque 6 pavés :

- Dimensions utiles d'une plaque 6 pavés : 476 x 319 mm soit 0.1518 m² (soit 6.5876 plaques pour 1 m²).
- Hauteur : 57 mm.
- Largeur des joints entre pavés : 7.5 mm.
- Poids d'une plaque au m² : 3.4 kg/m².
- Type de pavé préconisé : 15 x 15 cm - Hauteur : 6 cm. Quantité de pavés à prévoir pour 1 m² : 40 pavés.
- Conditionnement : 138 plaques soit 20.9484 m² par palette (camion complet = 1089.3168 m²).

Plaque 3 pavés :

- Dimensions utiles d'une plaque 3 pavés : 476 mm x 160 mm soit 0.0762 m² (soit 13.1233 plaques pour 1 m²).
- Longueur utile : 0.476 ml (soit 2.11 plaques pour 1 ml).
- Hauteur : 57 mm.
- Largeur des joints entre pavés : 7.5 mm.
- Poids d'une plaque au m² : 3.8 kg/m².
- Type de pavé préconisé : 15 x 15 cm - Hauteur : 6 cm. Quantité de pavés à prévoir pour 1 m² : 40 pavés, pour 1 ml : 6.30 pavés
- Conditionnement : 266 plaques soit 20.2692 m² par palette.

- **Bilan carbone : 8,55 kg équivalent CO₂ au m². Notre bilan carbone issu de l'ACV totale est l'un des plus bas du marché.**
- Résistance à la compression : résistance équivalente à la classe d'appellation T5 des pavés béton.
- Résistant au gel et aux UV.
- Permet l'infiltration de 100% des eaux de pluie.
- **Conforme aux indications des dimensions parking selon la norme française NF P 91-100 (Parcs de stationnement accessibles au public - Règles d'aptitude à la fonction - Conception et dimensionnement).**
- **Conforme à la résistance au poinçonnement requise de 80 N/cm² pour l'accès pompiers.**
- **Les pavés utilisés doivent avoir une épaisseur minimale de 6 cm pour répondre aux règles de l'art et à la norme NF P 98-335 (Chaussées urbaines - Mise en oeuvre des pavés et dalles en béton, des pavés en terre cuite et des pavés et dalles en pierre naturelle).**
- Matière 100% recyclée, impact environnemental réduit.
- Conception spécifique permettant d'absorber les effets de la dilation.
- Garantie 10 ans (Dans le respect de nos CGV et conseils de pose, tous nos produits sont garantis 10 ans).
- Pavés : se rapprocher du commercial de secteur pour connaître les marques de pavés compatibles.



Jouplast®

- Aménager une place de stationnement PMR -

URBANIT® Pavés

AMÉNAGEMENT D'ESPACES PERMÉABLES EN MILIEU URBAIN

3. Mise en oeuvre

Décaisser suivant l'usage et la nature du sol.

Il est primordial d'avoir un fond de forme avec la portance requise :

- Cheminement piéton : 30 MPA
- Accès véhicules < à 3.5T : 50 MPA
- Accès poids lourds et pompiers : 80 MPA

Il est également important de contrôler sa perméabilité. Vérifier si le sol est sujet à des remontées d'eau. Nous préconisons de réaliser une étude géotechnique auprès d'un bureau d'études pour définir ces caractéristiques.

Déposer un géotextile microperforé sur l'ensemble de la surface.

Mettre en oeuvre une couche de fondation drainante, 30 à 50 cm de concassés (40/80).

Dans certaines situations, pour favoriser le drainage, il est possible de passer des drains dans la couche drainante.

Compacter à l'aide d'une plaque vibrante afin d'obtenir la portance décrite dans le CCTP.

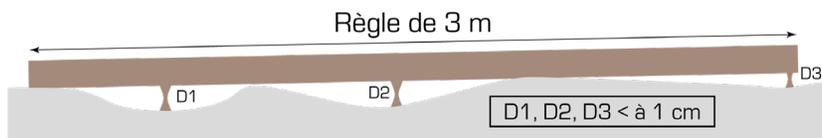
Ensuite, réaliser une couche de forme pour apporter de la cohésion et répartir les efforts sur le fond de forme. Sa structure et son épaisseur dépendent des caractéristiques du fond de forme et des contraintes imposées par l'application prévue.

Elle doit être non sensible à l'eau et au gel. La couche de forme peut correspondre au fond de forme si celui-ci remplit les exigences imposées par l'application et l'environnement.

Compacter à l'aide d'une plaque vibrante.

Mettre en oeuvre une couche de réglage de 1 à 3 cm d'épaisseur réalisée avec du gravier de granulométrie comprise entre 2 (mini.) et 5 (maxi.). Cette couche permet d'avoir une surface propre et de récupérer les décalages de niveau.

Nous conseillons de ne pas avoir de défaut de planéité supérieur à 1 cm sur 3 m, voir schéma ci-dessous :



Poser et assembler les plaques URBANIT® à l'aide du système d'accroche*.

Remplir les plaques avec des pavés 15 x 15 cm - hauteur 6 cm. Nous préconisons de compacter les pavés après pose avec une plaque vibrante équipée d'un patin de protection, attention à réaliser le compactage avec des mouvements réguliers pour ne pas créer de décalage de niveau.

Il est possible d'ajouter du gravier de granulométrie comprise entre 2 (mini.) et 5 (maxi.) par dessus les joints.

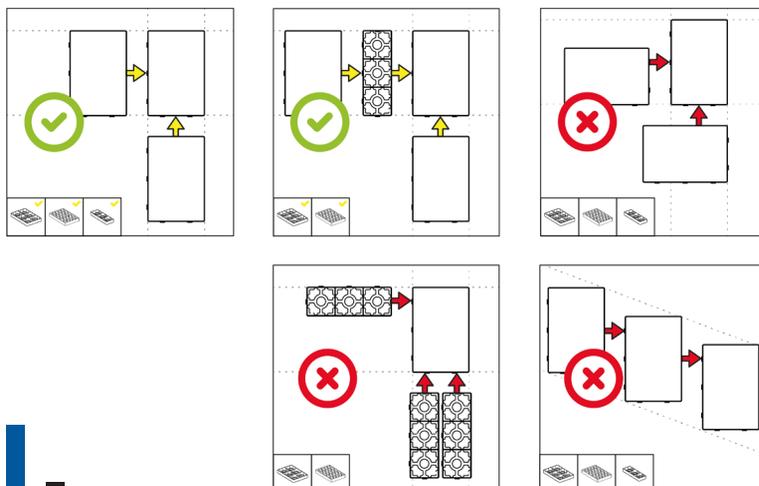
ENTRETIEN :

- Soufflage des feuilles.

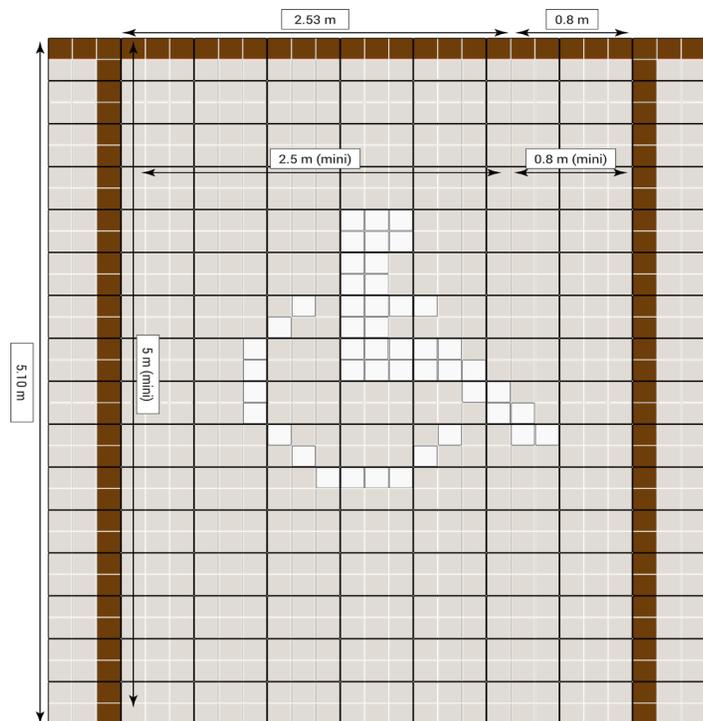
* Il est important de conserver l'axe de pose lors de l'assemblage des plaques. Pour les grandes surfaces, il peut être plus pratique de poser les plaques par zone de 50 m².

Si des bordures de finition sont prévues sur le parking, il est recommandé de les poser en fin de chantier.

Assemblages :



4. Exemples de calepinage



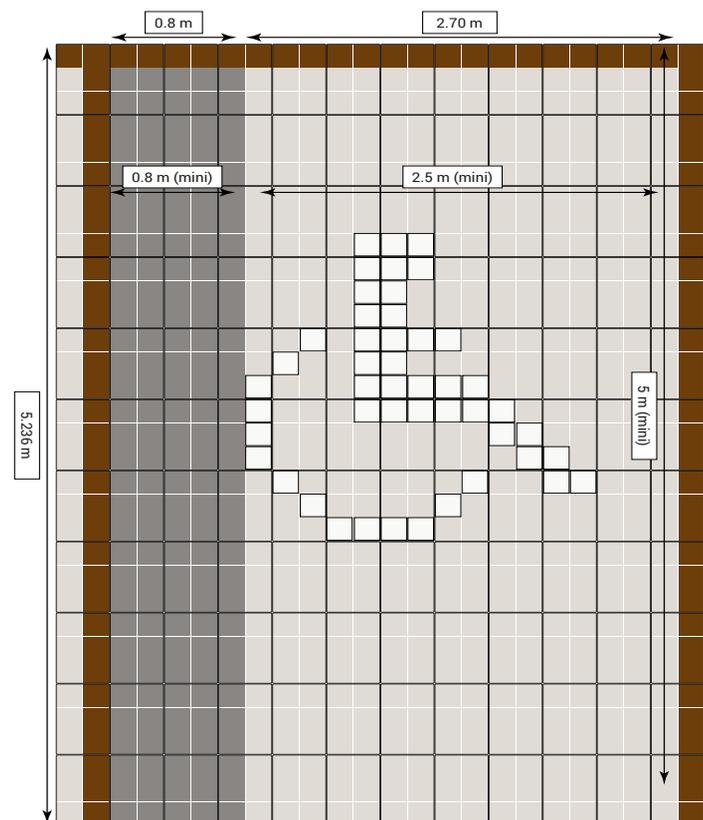
Réalisation d'une place PMR 100% pavés

Selon la norme NF P91-100, les dimensions minimum d'une place PMR sont 3.30 x 5 m.

Dans cette configuration, il faut :

- 112 plaques «6 pavés».
- 672 pavés pour l'ensemble de la place dont 47 pavés pour réaliser le marquage PMR.
- soit 3.33 x 5.10 m la place.

Pose dans la longueur de la plaque



Réalisation d'une place PMR 100% pavés

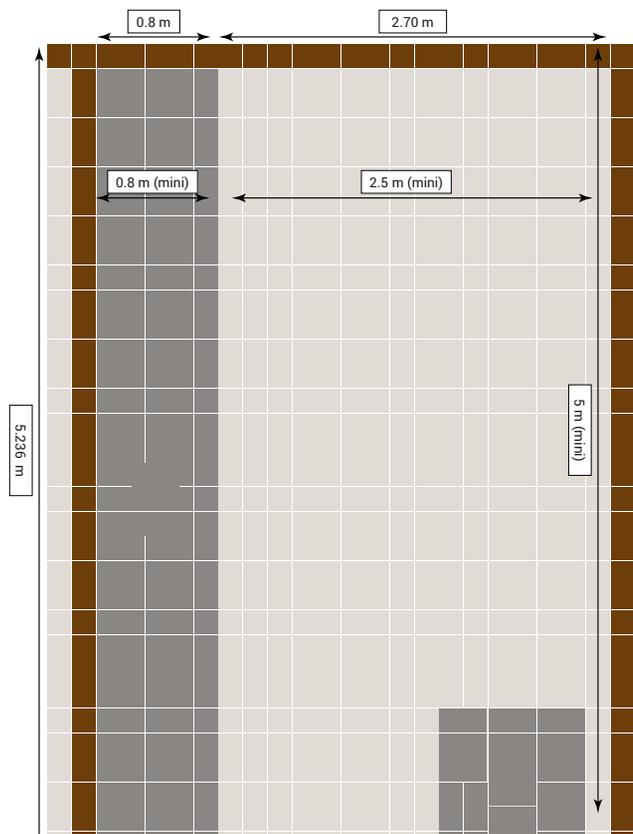
Selon la norme NF P91-100, les dimensions minimum d'une place PMR sont 3.30 x 5 m.

Dans cette configuration, il faut :

- 121 plaques «6 pavés».
- 726 pavés pour l'ensemble de la place dont 47 pavés pour réaliser le marquage PMR.
- soit 3.50 x 5.23 m la place.

Pose dans la largeur de la plaque

4. Exemples de calepinage



Réalisation d'une place PMR mixte pavé & gravier

Selon la norme NF P91-100, les dimensions minimum d'une place PMR sont 3.30 x 5 m.

Dans cette configuration, il faut :

- 121 plaques entières.
- soit 3.50 x 5.23 m la place.

Les dalles situées sous les véhicules peuvent être remplies de gravier en combinant URBANIT® « pavés » et URBANIT® « gravier ».

Le déplacement des usagers s'effectue sur la bande pavée.

Marquage PMR à réaliser au pochoir sur la zone pavée.